

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Forme du produit   | : Substance          |
| Nom commercial     | : GREENFINE® MUST    |
| N° CE              | : 290-130-6          |
| N° CAS             | : 90082-41-0         |
| Type de produit    | : Usage œnologique   |
| Groupe de produits | : Produit commercial |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|  |   |
|--|---|
| Catégorie d'usage principal            | : Utilisation professionnelle                   |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Usage réservé aux utilisateurs professionnels |
| Utilisation de la substance/mélange    | : Agent de clarification et stabilisation.      |
| Utilisation de la substance/mélange    | : Usage œnologique                              |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

LAMO THE-ABIET

Avenue Ferdinand de Lesseps ZA-ACTIPOLIS

33610 CANEJAN - FRANCE

T +33557779292 - F +33556864002

[contact@lamothe-abiet.com](mailto:contact@lamothe-abiet.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse  | Numéro d'urgence | Commentaire   |
|----------|--|--|------------------|---|
| Algérie  | Centre Anti-poisons d'Algérie  | Bd Said Touati CHU BAB El Oued   | +021 97 98 98    |   |
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base -<br>Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel  | +32 70 245 245   | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| Canada   | Centre anti-poison du Québec (CAPQ)  | 1270 Chemin Ste-Foy<br>Pavillon Jeffrey Hale,<br>4ème étage<br>QC G1S 2M4 Québec | 1 800 463-5060   |   |

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|          |   |   |                              |   |
|----------|---|---|------------------------------|---|
| France   | ORFILA  |   | +33 1 45 42 59 59            | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |
| Grèce    | Poisons Information Centre<br>Children's Hospital P&A Kyriakou                    | 11762 Athens  | +30 2 10 779 3777            |   |
| Maroc    | Centre Anti Poison et de<br>Pharmacovigilance Du Maroc<br>(CAPM)                  | Rue Lamfedel Cherkaoui,<br>Rabat Instituts<br>Madinate Al Irfane, B.P.<br>6671<br>10100 Rabat | +05 3777 7169<br>+0801000180 |   |
| Portugal | Centro de Informação<br>Antivenenos<br>Instituto Nacional de Emergência<br>Médica | Rua Almirante Barroso, 36<br>1000-013 Lisboa  | +351 800 250 250             |   |
| Roumanie | Department of Clinical<br>Toxicology<br>Spitalul de Urgenta Floreasca             | Calea Floreasca<br>Bucuresti  | +40 21 230 8000              |   |
| Suisse   | Tox Info Suisse   | Freiestrasse 16<br>8032 Zürich  | 145                          | (de l'étranger :+41<br>44 251 51 51) Cas<br>non-urgents: +41<br>44 251 66 66  |
| Tunisie  | Centre Anti-Poisons de Tunisie  | Rue Abou Kacem Chebbi<br>MONTFLEURY<br>1089 TUNIS CHEBBI TUNIS                                | +71335500                    |   |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : GREENFINE® MUST  
N° CAS : 90082-41-0  
N° CE : 290-130-6

| Nom  | Identificateur de produit                | %     |
|--|--|-------|
| Protéines végétales (pois (Pisum Sativum)) | (N° CAS) 90082-41-0<br>(N° CE) 290-130-6 | ≤ 100 |

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégageant possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Mesures antipoussières : Éviter toute formation de poussière.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Le produit liquide est glissant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Éviter le contact avec les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Conditions de stockage        | : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. |
| Produits incompatibles        | : Agents odorants.   |
| Chaleur et sources d'ignition | : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).  |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

EN 166. Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des mains:

Gants de protection

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| État physique                                  | : Solide                    |
| Couleur  | : blanc à légèrement jaune. |
| Apparence                                      | : Poudre.                   |
| Odeur  | : caractéristique.          |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible            |
| Point de fusion                                | : Pas disponible            |
| Point de congélation                           | : Non applicable            |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible            |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable.            |
| Limites d'explosivité                          | : Non applicable            |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Non applicable            |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Non applicable            |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable            |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable            |
| Température de décomposition                   | : 300 – 500 °C              |
| pH   | : Pas disponible            |
| pH solution                                    | : ≈ 7,8 %                   |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable            |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'eau.       |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible            |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : < 2 (≥ 0)                 |

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| Pression de vapeur                  | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C          | : Pas disponible |
| Pression critique                   | : 8 – 10         |
| Masse volumique                     | : Pas disponible |
| Densité relative                    | : Non applicable |
| Densité relative de vapeur à 20 °C  | : Non applicable |
| Taille d'une particule              | : Pas disponible |
| Distribution granulométrique        | : Pas disponible |
| Forme de particule                  | : Pas disponible |
| Ratio d'aspect d'une particule      | : Pas disponible |
| État d'agrégation des particules    | : Pas disponible |
| État d'agglomération des particules | : Pas disponible |
| Surface spécifique d'une particule  | : Pas disponible |
| Empoussiérage des particules        | : Pas disponible |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| <b>GREENFINE® MUST (90082-41-0)</b> |              |
| DL50 orale rat                      | > 2000 mg/kg |

|  |              |
|--|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé |
| Cancérogénicité                              | : Non classé |

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| <b>GREENFINE® MUST (90082-41-0)</b> |                |
| Viscosité, cinématique              | Non applicable |

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>GREENFINE® MUST (90082-41-0)</b> |  |
| Persistance et dégradabilité        | Biodégradable. Aucun effet néfaste connu sur le fonctionnement des stations d'épuration en utilisation normale dans les conditions recommandées. |



# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### GREENFINE® MUST (90082-41-0)

|  |           |
|--|-----------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | < 2 (≥ 0) |
|--|-----------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

|               |                  |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR)  | : Non applicable |
| N° ONU (IMDG) | : Non applicable |
| N° ONU (IATA) | : Non applicable |
| N° ONU (ADN)  | : Non applicable |
| N° ONU (RID)  | : Non applicable |

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : Non applicable |

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

GREENFINE® MUST n'est pas sur la liste Candidate REACH

# GREENFINE® MUST

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

GREENFINE® MUST n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

GREENFINE® MUST n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

GREENFINE® MUST n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AWSV)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Modèle\_FDS\_LAM

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.